FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU FRANCILIEN 2026

Réalisateur du film

A remplir en caractères d'imprimerie

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Téléphone : ..... e mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville ..... Pays .....

Nom du club ou association : .....

Titre du film : .....

Genre (rayez les mentions inutiles)

Fiction Documentaire Expression libre Clip Animation Film Minute

Durée : ..... (maxi 20 minutes) support de tournage : .....

Support de projection : Fichier en **MP4** - Format : 4/3 16/9

Musiques : Originale OUI NON

Si NON, indiquer les références SACEM.

.....

.....

.....

Résumé du film présenté : .....

.....

.....

.....

Serez vous présent lors de la projection OUI NON

Conditions de validité de l'inscription : 1 film par fiche, 1 film par support

- La fiche d'inscription sera, après avoir été remplie et signée, expédiée en totalité par courrier accompagnée des frais d'inscription avant le 1er Septembre de l'année en cours à :

LE FRANCILIEN Jean-Pierre CLAVIER 5 Route Nationale 77570 AUFFERVILLE

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » à :

le :

32ème FRANCILIEN

Festival de Courts Métrages Francophones

de Marolles en Hurepoix

3 & 4 octobre 2026

LE FRANCILIEN

FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES FRANCOPHONE

MAROLLES en HUREPOIX

Le FRANCILIEN

Festival de Courts Métrages Francophones de Marolles en Hurepoix

Ce festival situé à Marolles en Hurepoix Salle François des GARETS est organisé chaque année en Octobre.

La manifestation est ouverte à tous et permet de faire découvrir aux spectateurs des œuvres de réalisateurs d'expression française. Un prix spécial jeune encourage l'expression des moins de vingt ans; il a orienté les années passées plusieurs d'entre eux vers des études touchant au cinéma et à la communication.

Ce festival ouvert à tous les vidéastes francophones, il est organisé par le CAB et, la ville de Marolles en Hurepoix qui s'intéresse à la promotion de tout ce qui touche à l'audiovisuel et souhaite ouvrir un espace de rencontre pour un public concerné par les techniques numériques, il est soutenu par CINEVIF*, la FFCV et le CAB***.**

Jean-Pierre CLAVIER
Président du Francilien

*** CINEVIF : Union régional Cinéma et Vidéo en Île de France affilié à la FFCV.**

**** FFCV : Fédération Française Cinéma et Vidéo, (CinéAmat) reconnue d'utilité publique.**

***** CAB : Club Audiovisuel du Bouchet**

Règlement

Art 1 : L'association Le FRANCILIEN, la Ville de Marolles en Hurepoix, le CAB et leurs partenaires organisent les **3 et 4 Octobre 2026** Salle **François des GARETS** Avenue du Lieutenant Agoutin à Marolles en Hurepoix 91630 -

Art 2 : Pour maintenir les qualités techniques et artistiques du festival, les œuvres seront soumises à une présélection. Pour participer, chaque film devra être fourni sous la forme d'un fichier au format **MP4 envoyé uniquement en téléchargement, être accompagné de la fiche d'inscription dûment remplie, signée et accompagné de l'affiche du film.**

Chaque film devra comporter en début et fin 4 secondes de noir muet.

Art 3 : Les films sélectionnés seront projetés en public en présence du jury qui décernera les prix. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel. Le jury est composé de personnes compétentes dans les domaines du cinéma et de la musique.

Art 4 : La durée des films est limitée à 20 minutes générique compris.

Les genres admis sont : Fiction, documentaire, expression libre, clip, animation et film minute.

Les décisions du comité de présélection seront sans appel.

Art 5 : Date limite de réception des films avec le bulletin d'inscription rempli signé (1 par film) le **1er Septembre; une participation de 10 € par auteur est demandé, le chèque doit être libellé à l'ordre de : LE FRANCILIEN.**

Art 6 : Les films seront conservés par l'Association LE FRANCILIEN qui se réserve le droit de les projeter dans un but promotionnel, lors de séances données à titre gratuit et à vocation purement associative sans but lucratif. A cet effet, ils resteront en dépôt à la vidéothèque de l'Association LE FRANCILIEN.

Art 7 : Les auteurs, qu'ils soient sélectionnés ou non, seront informés par mail.

Art 8 : La participation au festival implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art 9 : Les organisateurs s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres qui leur seront envoyées.

Site : ***https://francilien.video91.fr***

Adresse pour envoyer les films : *cinevif.jpclavier@gmail.com*